

formation-ARC.Suisse

Descriptif de formation

Mardi 1^{er} septembre 2026 – 9h00 à 14h00

LPP – comprends ta prévoyance professionnelle en toute simplicité

Sais-tu ce que c'est la prévoyance professionnelle ? La prévoyance professionnelle constitue le deuxième pilier de la prévoyance vieillesse suisse. Elle doit te permettre, en tant qu'assuré, de maintenir ton train de vie habituel après le départ à la retraite.

Objectifs

Je...

- me familiarise avec les termes de la prévoyance professionnelle
- connais mon avoir de vieillesse, le taux technique, les bonifications de vieillesse
- apprends comment se constitue mon capital-épargne, mon accession à la propriété du logement, ma prestation de libre-passage
- interprète correctement mon certificat de prévoyance
- comprends mon règlement de prévoyance

Contenu

Bases légales de la Prévoyance professionnelle, cotisations et financement, aperçu des types de prestations, cercle des personnes assurées.

Animation

Jean-Claude Ducry, collaborateur RH et responsable Payroll et assurances sociales, expert aux examens de spécialiste en gestion de personnel / expert en assurances sociales

Public cible, nombre de participant·e·s

Toute personne curieuse de découvrir la prévoyance professionnelle

Toute personne désirant approfondir ses connaissances dans la LPP

Limité à 12 personnes

Lieu

Salle Syna, Route du Petit-Moncor 1a, 1752 Villars-sur-Glâne, Tél. : 026 409 78 20

Inscription : Pour garantir la planification, inscrivez-vous suffisamment tôt, idéalement avant la date limite de désinscription. Sinon, les inscriptions sont possibles tant que le formulaire d'inscription est ouvert sur notre site web.

Désistement (sans conséquences financières) : jusqu'au **mardi 1^{er} août 2026** au plus tard, à l'adresse suivante : arc@travailsuisse.ch.

formation-ARC.Suisse

Frais

Pour les **membres**, les frais sont pris en charge comme suit :

- **Syna** : 4 jours de cours / an ou 2 jours de cours pour les retraités et les apprentis.
- **transfair** / transfair Poste : 2 jours de cours / an, le même cours ne peut être suivi qu'une seule fois sur une période de trois ans.
- **SCIV** : jusqu'à CHF 450 / an
- **SwissPersona** : jusqu'à CHF 1'000 / an

Ensuite, les frais sont à la charge des participants.

Pour les **non-membres** : CHF 440.- (documentation de cours et repas inclus).